

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°12

2021 Semaine 52

Rentrée scolaire du 3 janvier 2022

La Foire aux questions du ministère de l'Éducation Nationale mise à jour le 31/12/2021. Voici un résumé de quelques modifications :

Dans les écoles, mais seulement à partir du protocole de **niveau 3** / niveau orange, lorsqu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, **les élèves ne peuvent être répartis dans les autres classes.**

- Pas de galette cette année car les moments de convivialité entre élèves et personnels ou entre personnels doivent désormais être prohibés !

- Les réunions parents-profs, même organisées selon un système de prise de rendez-vous, sont fortement déconseillées mais, afin de maintenir le lien indispensable avec les familles, des rendez-vous individuels seront proposés aux responsables légaux, de préférence à distance.

- Les conseils de classe doivent être maintenus...prioritairement à distance. Sinon ils peuvent se tenir dans le strict respect des gestes barrières... **Conformément aux règles en vigueur dans les écoles et établissements scolaires, l'accès à ces locaux ne peut pas être conditionné à la présentation d'un passe-sanitaire.**

- Concernant les sorties scolaires, au regard du contexte épidémiologique prévalant à la date du 3 janvier 2022, il est toutefois vivement recommandé de reporter celles comportant des activités en espace clos (théâtre, musée, cinéma...), celles se déroulant à l'air libre (promenade en forêt, course d'orientation...) pouvant naturellement être maintenues. S'agissant des voyages scolaires, y compris à l'étranger, il est également conseillé de les reporter dans la mesure du possible.

Pour 2022, le SYNEP CFE-CGC souhaite une bonne santé à tous les personnels des établissements scolaires. Cependant, les risques encourus par ces personnels en ce début d'année sont inadmissibles. Nous attendons toujours du ministère des mesures à la hauteur du problème dans ces établissements.

Combien d'années devront-ils travailler dans de telles conditions avant que n'arrivent enfin des purificateurs d'air, des microphones, des fenêtres qui s'ouvrent, des classes à moins de 35 ?



Pour rappel, le ministre Jean-Michel Blanquer a encore cette année rendu 75 millions d'euros de budget, et reste fier de ne pas avoir tout utilisé !

Nadia DALY, Présidente

* *

Voir : http://www.synep.org/faq_coronavirus_mise_a_jour_du_31_12_2021.pdf

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°12

2021 Semaine 52

En cette fin d'année nous venons de recevoir une analyse fort intéressante de Bruno MAGLIULO, Inspecteur d'académie honoraire. Son titre : **Trop de bacheliers finira-t-il par tuer le Bac ?**

L'ensemble de cette « analyse » est consultable à l'adresse :

<http://www.synep.org/trop de bacheliers finira t il par tuer le bac.pdf>

Voici de larges extraits de la conclusion écrite par Bruno MAGLIULO :

« **Le baccalauréat est en train de vivre ce qu'ont vécu avant lui d'autres diplômes emblématiques de l'enseignement secondaire français, positionnés en aval des lycées : le certificat d'études primaires (CEP) créé en 1866, et le brevet d'études du premier cycle du second degré » (BEPC) créé en 1947.** Tous deux furent des diplômes remplissant une double mission de certification (validant le fait que les élèves qui parvenaient à s'en doter avaient acquis les connaissances et compétences du cycle d'études précédent (l'école primaire pour le CEP, le collège pour le BEPC), mais aussi une mission d'orientation dans la mesure où ils étaient une condition nécessaire pour le passage dans le cycle d'étude supérieur (le collège après le CEP, le lycée après le BEPC). À leurs débuts, ces deux diplômes, hautement considérés, permettaient de distinguer celles et ceux qui étaient parvenus à s'en doter de la masse des autres. **Par la suite, le nombre de ses détenteurs ne cessant d'augmenter, ils perdirent progressivement de leur prestige et de leur valeur, et cessèrent de remplir pleinement leur fonction de distinction des « meilleurs » par rapport aux « moins bons ».** Du fait de la « démocratisation » (donc du processus de généralisation de l'accès à chacun d'entre eux), ces deux diplômes finirent par faire l'objet d'une interrogation concernant l'utilité de leur maintien.

Il fut décidé de supprimer purement et simplement le CEP du paysage scolaire [...] **Un tout autre sort fut réservé au BEPC** qui survécut, mais sous une autre appellation et une tout autre forme. En 1988, il devint le « diplôme national du brevet » (DNB), avec pour mission de « évaluer les connaissances et compétences acquises à la fin du collège ». Il fut en outre décidé de cesser de le considérer comme étant une condition nécessaire pour le passage du collège en lycée, les décisions de passage dépendant désormais strictement de celles prises en conseil de classe de troisième. [...].

Aujourd'hui, c'est au tour du baccalauréat de vivre le même processus évolutif. [...]

Ce processus d'extinction/renaissance ne se limitera probablement pas au seul niveau du baccalauréat : nul doute selon nous qu'il a d'ores et déjà commencé à affecter certains diplômes délivrés en fin de premier cycle de l'enseignement supérieur. Lorsque la tendance à se rapprocher du 100% d'une tranche d'âge au niveau bac + 3 commencera à produire des effets comparables à ceux que connaît aujourd'hui le baccalauréat, alors viendra le temps de se poser de très semblables questions pour certains diplômes de niveau bac + 2/3. »

* *

Nous nous proposons de commencer à commenter cette publication, de l'inspecteur d'académie honoraire Bruno MAGLIULO, dans la prochaine lettre d'information car... le sujet est trop brûlant d'actualité, trop vaste et trop polémique pour être traité « sur le pouce » en cette période de vacances.

Les « Billet d'humeur » d'Evelyne.

19 décembre 2021

Grenelle de l'éducation : un Comité Théodule de plus ?

http://www.synep.org/evelyne_2021.htm#esaoblzwb

2/2